

L'Association Sportive Automobile (ASA) du Rouergue a établi le présent protocole formalisant des recommandations sanitaires adaptées à l'organisation du 47^{ème} Rallye Aveyron Rouergue Occitanie, dans la mesure des informations communiquées à date par les autorités gouvernementales.

Le présent protocole détermine les fondamentaux qui seront mis en place lors de la manifestation.

Le présent protocole pourra faire l'objet de modifications suivant l'évolution de la situation sanitaire et des prises de décisions gouvernementales.

L'ASA du Rouergue recommande le téléchargement et l'utilisation de l'application TAC « Tous Anti-Covid ».

En toute hypothèse, l'ASA du Rouergue veillera à prendre toutes les mesures de précautions nécessaires et faire scrupuleusement respecter les recommandations ci-après. Il est fait appel aux sens des responsabilités et au civisme de tous les acteurs de nos manifestations pour permettre la mise en œuvre de ces mesures susceptibles de prévenir les risques de propagation du virus.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du rallye, certains principes généraux, fondés sur les mesures barrières, se dégagent :

- > Limitation stricte aux personnes ayant une fonction opérationnelle essentielle au déroulement de la manifestation ;
- > Le pass sanitaire comprend trois types de preuves non cumulatives :
 - un certificat de test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 48 heures ;
 - un certificat de test positif datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois ;
 - un certificat de vaccination attestant un schéma vaccinal complet.

Le schéma vaccinal complet est ainsi défini :

Situation de la personne	Déclenchement de la validité du pass sanitaire
Vaccin à 1 injection (Johnson & Johnson)	A partir d'un délai de 4 semaines après l'injection.
Vaccin à 2 injections (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)	A partir d'un délai de 2 semaines après la 2 ^{ème} injection.
Injection unique pour les personnes ayant déjà eu la Covid-19	A partir d'un délai de 2 semaines après l'injection.

La présentation du pass sanitaire pourra se faire en version numérique (via l'application TousAnti-Covid) ou en version papier. La lecture des justificatifs est réalisée au moyen de l'application mobile dénommée « TousAntiCovid Vérif ».

Chaque structure engageant une voiture sera composée de 10 personnes maximum (l'organisation de la structure devra respecter le principe selon lequel les attroupements et les rassemblements mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes sont interdits). Ces personnes, justifiant du pass sanitaire, se verront remettre les bracelets/badges d'identification.

> Respect des mesures sanitaires sur les sites de pratique :

- le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans ou plus, en tout lieu et en toutes circonstances (hors pratique sportive) ;
- respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre en tout lieu et en toutes circonstances (au moins 2 mètres lorsque le port du masque n'est pas possible). Selon les possibilités spatiales et organisationnelles, cette distance pourra être augmentée ;

- installation de bornes de désinfection des mains et mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie des différents espaces ;
 - organisation des flux entrées/sorties des différents espaces (adapter le nombre de points d'entrées du site en fonction du nombre de personnes accueillies, sens de circulation avec fléchage/marquage au sol, files d'attente organisées pour l'accès aux espaces) ;
 - les locaux seront aérés par une ventilation naturelle ou mécanique (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible) ;
 - les locaux et les surfaces seront régulièrement nettoyés avec des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide
 - le rappel des gestes barrières et autres mesures sanitaires fera l'objet d'un affichage sur l'ensemble des zones d'activités ;
 - des poubelles doivent être disposées dans les espaces de circulation pour jeter les masques à usage unique etc. ;
- > Les regroupements momentanés ou durables seront limités autant que possible durant la manifestation ;
- > Le prêt de matériel est autorisé dans la mesure où l'organisateur a la capacité d'assurer la désinfection totale systématiquement. À défaut, le prêt de matériel est interdit ;
- > Les équipements de protection individuelle des sportifs (casque, combinaison etc.) ne peuvent être partagés, prêtés ou échangés ;
- > Les sanitaires et les points de contact susceptibles de transmettre le virus (locaux administratifs, salle de direction de course, etc.) seront désinfectés régulièrement.
- > La sortie des différents espaces se fera avec le plus de séquençage possible afin d'éviter les phénomènes de regroupement et d'engorgement.

Filière covid-19 :

- > Toute personne éprouvant des symptômes caractéristiques de la Covid-19, identifiée cas contact ou testée positive au cours des 10 derniers jours ne doit pas participer à la manifestation ;
- > Un référent «covid-19» sera désigné. Il :
- veillera à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire ;
 - est l'interlocuteur privilégié auprès des personnes présentes sur les lieux de la manifestation, ou en cas d'investigation sanitaire par une autorité administrative compétente ;
 - assurera la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contact ;
- > Un local ou à défaut un véhicule sera prévu et équipé de masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, permettant d'isoler un éventuel malade. Ex : en attente d'une évacuation décidée par le SAMU Centre 15 ou pour procéder à un test (PCR).



1 ENGAGEMENTS CONCURRENTS / PILOTES

- ✓ La procédure d'engagement en ligne est à privilégier ;
- ✓ La procédure d'engagement permettra de rappeler de nombreuses informations : communication du protocole sanitaire applicable, gestes barrières, conditions d'accueil sur leur site et notamment la gestion des flux, rappel du principe concernant le prêt de matériels et équipements, nombre de personnes par structure (10 personnes - sportif(s) compris), déroulement des cérémonies, coordonnées pour établir le registre etc.

2 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

- ✓ Les locaux seront aménagés et aérés : la gestion des flux permettra le respect des règles de distanciation physique, d'éviter les croisements. Les locaux devront être nettoyés et les surfaces, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels devront être désinfectés avec suivi et des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide ;
- ✓ Les officiels et/ou bénévoles en charge des vérifications préliminaires seront équipés du matériel de protection adapté à l'accomplissement de leur mission (masques, visières de protection etc.) ;
- ✓ Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal) ;
- ✓ Pour les vérifications techniques préliminaires, il est obligatoire d'utiliser la « [Fiche d'Enregistrement des Équipements de Sécurité](#) » créée par la FFSA. Deux personnes maximum présentent la voiture.

3 PARCS (CONCURRENTS, D'ASSISTANCE etc.)

- ✓ Pour rappel, les accès aux parcs sont limités aux personnes ayant une fonction opérationnelle essentielle au déroulement de la manifestation et en possession d'un bracelet/badge ;
 - Le port du masque est obligatoire ;
 - Des points de distribution de gel hydroalcoolique seront implantés ;
 - Dans le cadre de la présence d'un manufacturier où les concurrents viennent retirer les pneumatiques, un dispositif sera créé afin d'assurer un flux de circulation permettant de respecter les règles de distanciation physique et éviter les croisements ;
- ✓ Les regroupements momentanés ou durables seront limités autant que possible durant la manifestation. Des flux de circulation seront définis afin d'éviter les croisements et de respecter les bulles sanitaires que constitue chaque structure présente dans le parc concurrent/parc d'assistance ;
- ✓ L'affichage des résultats en ligne sera privilégié ;
- ✓ Les points de contacts susceptibles de transmettre le virus (barrières, sanitaires, équipements d'identification, véhicules mis à disposition par l'organisation etc.) seront désinfectés régulièrement.

4 OFFICIELS / BÉNÉVOLES

- Les officiels et/ou bénévoles viendront avec leurs équipements personnels et dans la tenue adaptée ;
- Les briefings seront être dématérialisés (officiels, concurrents, ...);
- S'agissant de la direction de course et du collège : les locaux dédiés à la direction de course et/ou collège auront une surface en corrélation avec le nombre de personnes devant y être présentes. L'accès à ces locaux sera interdit à toutes les personnes qui ne les composent pas ou qui ne seront pas convoquées. Il conviendra de prévoir du gel hydroalcoolique à l'entrée/sortie de la salle, d'aérer et désinfecter régulièrement les locaux ;
- S'agissant des commissaires : il est recommandé qu'ils utilisent leurs drapeaux personnels. Si les drapeaux sont fournis par l'organisateur, ils ne devront pas être échangés et devront être désinfectés en début et fin de journée.

5 CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

- Les conférences de presse / présentations de la manifestation se feront uniquement via les réseaux sociaux ;
- Les remises de coupes et dotations seront effectuées sans contact (Coupes/trophées déposées sur un espace dédié).

6 RÉCEPTIFS-HOSPITALITÉS / RESTAURATION

- Respect des règles définies pour les Hôtels-Cafés-Restaurants concernant la consommation de nourriture et boissons et ce, sans créer de phénomènes d'engorgements et de brassages de personnes en fonction de la réglementation applicable ;
- Les distributeurs automatiques d'aliments et de boissons sont interdits, pas de consommables accessibles en libre-service.

7 MÉDIAS

- Seules les personnes accréditées par l'organisateur seront autorisées sur les lieux de la manifestation. Ils devront être en possession d'un bracelet remis par l'organisateur ;
- Salle de presse : le nombre de journalistes sera ajusté à la superficie de la salle dédiée ;

8 SPECTATEURS

- Respecter la distanciation physique dans les zones spectateurs (4m2 par personne)
- Les parcs seront ouverts au public avec une jauge maximum de 1000 personnes. Un comptage sera réalisé à l'entrée des parcs.